

Non aux ZDE* à Mulsans et en Petite Beauce

**Zone de développement éolien*

Le conseil municipal de Mulsans se réunira mardi 24 mai à 19 h. Il devra donner son avis sur le projet d'implantation de deux ZDE en Beauce ligérienne.

La première zone, dite des Véneaux, se situe sur les communes de Mulsans, Maves et La Chapelle-Saint-Martin.

Le seconde zone, dite des Monts Bouillon, se situe sur les communes de La Chapelle et de Villexanton.

Une ZDE est un secteur bien défini qui offre des facilités aux projets de construction d'éoliennes industrielles. Elle est décidée par le préfet de Région sur proposition des communes et communautés de communes. Elle permet de revendre le courant à EDF au prix fort et intéresse, à ce titre, les constructeurs et sociétés d'exploitation. Une ZDE n'est pas soumise à enquête publique : c'est la porte ouverte à tous les développements éoliens possibles. Si ces deux ZDE étaient créées, ce serait une dégradation irréversible de nos paysages.

Le magazine de la CCBL n°11 d'avril 2011, distribué dans les boîtes aux lettres, présente le sujet sur deux pages. Sous couvert de développement durable, il minimise le problème : c'est de **désagrément durable** qu'il faudrait parler ! Il n'évoque ni l'opposition des habitants ni les inconvénients majeurs du projet.

L'opposition des habitants

Elle s'est manifestée de plusieurs façons et à plusieurs reprises : pétitions à Villexanton et à La Chapelle, distribution de tracts en Beauce ligérienne, manifestation à Villexanton et devant la préfecture de Blois, courriers au préfet et aux maires des communes concernées, vote défavorable des conseils municipaux de Maves, Mulsans, Suèvres, Talcy concernant un premier projet de onze éoliennes, vote défavorable de Maves concernant le projet de ZDE.

Les inconvénients majeurs du projet

- Les éoliennes industrielles (plus de 100 mètres de haut) défigureront le paysage de la Beauce Ligérienne pour des décennies. Rien n'est prévu pour leur démantèlement. Les éoliennes, c'est l'intérêt financier de quelques-uns au détriment des paysages de tous.
- Elles sont incompatibles avec le patrimoine historique local : château de Talcy, moulin de Maves, églises de Mulsans et de Villexanton, chapelle du Villiers, villages de Suèvres et de Cour-sur-Loire.
- Elles entraîneront des préjudices graves pour les riverains : la vue, l'oppression, le bruit, la dévalorisation immobilière.
- Elles auront des conséquences désastreuses pour le tourisme (accès à Chambord et à Talcy, gîtes ruraux, Loire à vélo) et pour le Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Nous ne voulons pas d'éoliennes industrielles, nous préférons garder nos paysages intacts !

NON aux ÉOLIENNES et aux ZDE

Tract n° 10, mai 2011

Association Tempête en Beauce
Chantôme, 41240 Binas
Mail : tempete_en_beauce@yahoo.fr
Site : www.tempeteenbeauceassociation.fr

